



AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 03-2021, abrogeant le règlement 02-2020

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Jean-Sébastien Savaria qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 03-2021 abrogeant le règlement numéro 02-2020, - Programme de mise aux normes des installations septiques. Le projet de règlement est déposé et remis aux élus.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 16 mars 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière